

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemar.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANGLE RUE DES DÉPORTES ET PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU le Code de la Route,

VU l'article 610-5 du Code Pénal,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU la demande écrite de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES représentée par Monsieur Benjamin RICHER en date du 29 octobre 2025,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux de démolition de béton sur trottoir et mise en œuvre de terre végétale sis à l'angle de la rue des Déportés et place Général de Gaulle à Pont-Audemer.

## ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise SPIE BATIGNOLLES est autorisée à réaliser les travaux cités ci-dessus à compter du vendredi 14 novembre 2025 pour une durée de quinze jours.

Article 2 : L'entreprise SPIE BATIGNOLLES devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public.

Article 3 : Le stationnement sera interdit pour les véhicules légers et les poids lourds pendant toute la durée des travaux. La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la sécurité et la circulation des automobilistes et des piétons.

L'entreprise SPIE BATIGNOLLES s'engage à informer l'ensemble des riverains de la zone de son intervention afin d'anticiper les problématiques de circulation.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR, Monsieur RICHER Benjamin et l'entreprise SPIE BATIGNOLLES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 10 novembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge  
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires  
générales

Christophe CANTELOUP

